

Bruxelles, le 15 février 2024
(OR. en)

6633/24

SOC 111
EMPL 62
SAN 87

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark

1. En vertu des articles 3 et 4 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans.
2. Par sa décision du 24 février 2022¹, le Conseil a nommé des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Certains membres titulaires et suppléants devaient cependant encore être nommés.
3. Le Secrétariat général du Conseil a reçu une proposition de nomination à un poste de membre suppléant du nouveau comité consultatif, pour le Danemark, comme indiqué dans le le projet de décision du Conseil figurant dans le document 6632/24².

¹ JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer que le Conseil:
- a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant, pour le Danemark, du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail; et
 - b) décide de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-